

dû à l'accélération de la croissance urbaine. Je ne serais pas surpris de savoir que nous sommes quelque cent ans en retard sur certains pays européens. Nous pourrions apprendre beaucoup de pays comme l'Angleterre et la Suède. Nous pourrions profiter de l'expérience de villes intégrées comme Hemel Hempstead qui est une ville-satellite de Londres. Le gouvernement britannique a décidé de mettre un terme à l'expansion de Londres. Il s'est rendu compte que s'il était permis à la ville d'étendre encore ses tentacules ce serait la détérioration de la qualité de la vie dans cette cité.

Je félicite le Nouveau parti démocratique d'avoir soulevé cette question, qui est, à mon avis, d'intérêt vital pour les Canadiens. C'est bien dans cette enceinte que nous devons, selon moi, décider ce que sera notre destinée. Nous ne devrions pas, comme des lapins devant un serpent, reculer craintivement quand les économistes et d'autres nous mettent certains graphiques sous les yeux ou nous disent que notre pays sera urbanisé à 95 p. 100 dès l'an 2000, ou quelque chose de ce genre.

M. Martin P. O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de participer très brièvement au débat cet après-midi. La question dont nous sommes saisis est, à mon avis, d'une très grande importance. Bon nombre de députés ont expliqué les difficultés avec lesquelles sont aux prises les centres urbains du Canada et, en vérité, ceux de la plupart des pays. Certains d'entre eux ont proposé des solutions. Je voudrais envisager la question sous un angle différent, c'est-à-dire en tant que responsabilité inter-gouvernementale. De ce point de vue, je voudrais exposer à grands traits quelques-unes des principales tendances qui se manifestent, tendances qui, si nous voulons bien reconnaître leurs liens avec la question qui nous occupe, ouvrent la voie à un effort concerté des gouvernements, qui permet d'espérer le règlement de certains des principaux problèmes de nos centres urbains.

Certaines de ces tendances peuvent paraître éloignées du sujet qui nous occupe, mais, à mon avis, elles ont bien un rapport avec la situation. La première que je signale c'est l'effort que fait le gouvernement fédéral avec le concours des gouvernements provinciaux pour repenser toute la question de la sécurité sociale.

Vingt-cinq ans d'initiatives fédérales dans le domaine de la sécurité sociale ont accablé lourdement, tant en ce qui concerne leurs

priorités que leurs finances des provinces. La proposition tendant à réduire le rôle fédéral en matière de sécurité sociale, à soulager de cette lourde charge les provinces en leur confiant une responsabilité permanente avec les moyens fiscaux d'y faire face, donnerait au gouvernement fédéral toute liberté de prendre de nouvelles initiatives, surtout dans le domaine urbain. Le fédéral n'aurait plus qu'un rôle continu, mais supplétif en matière de sécurité sociale. Cette tendance permet de nouvelles initiatives sans empiéter outre mesure sur les prérogatives provinciales. Deuxièmement, la tendance à faire obstacle aux transferts fiscaux du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux, ajoutée à un effort réel en vue de modifier la constitution, me paraît favorable à de nouvelles initiatives fédérales en matière urbaine.

• (5.30 p.m.)

Il ne sert à rien de transférer des recettes supplémentaires à des systèmes qui ne peuvent pas bien les utiliser. Il ne sert à rien de persister dans cette voie. D'après moi, la résistance à ces transferts, tandis que l'on cherche à modifier la constitution, est une réaction saine qui pourrait servir dans le contexte urbain. On espère que la constitutionnalisation de certains droits, surtout ceux relatifs à la langue et à l'enseignement, assouplirait à tel point la constitution que, moyennant des garanties données dans ces domaines par la volonté expresse de tous les Canadiens, les provinces verraient un certain bien-fondé aux modifications apportées à la constitution, surtout dans les domaines où le gouvernement fédéral pourrait détenir des pouvoirs concurrents ou partagés qui lui permettraient de jouer un rôle plus légitime dans les affaires urbaines au lieu de chercher à y participer par la coulisse.

La dernière tendance que je signalerai a un caractère général; c'est tout simplement la tendance accélérée vers le gouvernement régional dont je parlerai dans un instant. Les provinces préconisent cette tendance.

Quelles doivent être les conditions essentielles pour que tous les gouvernements abordent mieux les problèmes urbains? D'abord, il faut une formule qui s'adresse aux régions urbaines plutôt qu'aux villes elles-mêmes. Si la notion d'un centre urbain suppose une entité libre, distincte de son milieu, séparée des zones rurales, c'est une notion démodée. Il serait tout à fait impossible de résoudre les problèmes urbains si on ne les conçoit pas comme émanant des régions urbanisées.